



Si ce mail ne s'affiche pas correctement, retrouvez-le en PJ

## CARTE SCOLAIRE 2019



### Groupe de Travail carte scolaire du 7 février

Les représentants de l'Administration et les organisations syndicales ont examiné le projet de carte scolaire présenté par le DASEN de 9h à 17h !

**AUCUNE REPONSE A NOS DEMANDES !!!**

**Avec 94 postes pour les Bouches du Rhône, ce n'est pas suffisant !**

Toutes les écoles, tous les collègues seront impactés par ces mesures de carte scolaire. Il est impossible d'accepter ces conditions !

### Les annonces...

Les **94 postes octroyés par le Recteur** seraient répartis de la façon suivante :

- 57 postes pour le dédoublement des classes en Education prioritaire (CP et CE1)
- 10 postes pour les besoins spécifiques en éducation spécialisée (IME, ULIS, UPE2A)
- 13 postes d'encadrement pédagogique (référénts, formateurs, conseillers...)
- 14 postes de brigades

51 classes de CE1 en REP seraient dédoublées dont 15 en co-intervention (2 maîtres), faute de local.

### ...et la réalité !

D'après les documents transmis par l'Administration, on constate :

- 59 ouvertures de classes **en milieu ordinaire** contre 76 fermetures (y compris les fusions, ouvertures et fermetures d'écoles)
- 79 ouvertures de classes **en Education prioritaire** contre 40 fermetures (y compris les dédoublements)
- Les élèves en ULIS n'ont pas été comptabilisés dans les effectifs des écoles.
- Avec les dédoublements, la moyenne par classe du CE2 au CM2 augmente sensiblement dans de nombreuses écoles en REP/REP+
- La grande majorité des classes dédoublées sont à 15 élèves, au lieu de 12 et 26 élèves lorsqu'il s'agit d'une co-intervention
- Un nouveau redécoupage des circonscriptions pour qu'elles correspondent aux réseaux d'établissements. Toutes les circonscriptions sont touchées et celles de FOS et de MARSEILLE 4 disparaissent ! Les conséquences sont une modification des secteurs d'intervention des titulaires remplaçants et des personnels itinérants (RASED, UPE2A, CPC...) et donc un redéploiement de leurs postes dans les nouvelles circonscriptions.

### Voir les mesures envisagées



### L'intervention des délégués FO

Les délégués FO sont intervenus pour dénoncer ce projet d'austérité et défendre les dossiers des écoles qui nous avaient été transmis avec la fiche enquête ou l'enquête en ligne. Nous avons pu comparer les chiffres avancés par l'Administration et les effectifs trop souvent « sous-évalués » et les chiffres fournis par les collègues qui correspondent à la réalité et aux besoins des écoles ! A ce stade, le Secrétaire Général a indiqué qu'il réexaminerait la situation des écoles concernées, **sans donner de garanties sur des ouvertures ou des non fermetures**. Il a cependant rappelé le cadre contraint de la dotation de postes en « enveloppe fermée » et donc qu'une ouverture serait forcément compensée par une fermeture. **Pour FO, c'est inacceptable !**

Concernant les effectifs en ULIS, l'Administration a souhaité calculer précisément le nombre d'élèves correspondant à chaque niveau de classe, afin d'économiser quelques dédoublements « inutiles ». Or, à ce stade, personne ne peut prévoir dans quel niveau sera tel élève d'ULIS à la prochaine rentrée, **c'est donc un calcul « à l'aveugle » pour faire des économies de postes !** L'Administration, dans ce cadre contraint, en est à compter les élèves les uns après les autres !

L'Administration a retiré des labels TPS, augmentant ainsi le nombre d'élèves par classe maternelle en Education prioritaire.

**FO ne peut accepter cette co-gestion de pénurie de moyens et de logique plus que comptable !**

**Le prochain CTSD carte scolaire se réunira le lundi 25 février à 14h (jour de la rentrée) pour statuer sur le projet de carte scolaire de l'IA.**

**Un préavis de grève nationale est lancé !**

**Le SNUDI-FO invite les collègues à se réunir pour définir leurs besoins !**

**L'heure est à la grève pour obtenir satisfaction !**

Le SNUDI-FO appelle les collègues à se rassembler **devant l'Inspection académique le 25 février à 14h**, lors du CTSD pour exiger :

- ⇒ Les ouvertures de classe
- ⇒ L'annulation des fermetures
- ⇒ L'allègement des effectifs par classe
- ⇒ Non au redéploiement des postes de brigades, de personnels RASED et CPC dans le cadre des redécoupages de circonscription
- ⇒ Non à la fusion des écoles et à la constitution d'un établissement unique avec des sites par cycle (EPEP ou EPSF), maintien de la spécificité de l'école maternelle, non aux fusions maternelle/élémentaire
- ⇒ Non au statut de directeur supérieur hiérarchique ou de tutelle du principal du collège sur les écoles



Adressez à votre IEN, **AVANT JEUDI 21 FEVRIER MINUIT**, votre déclaration d'intention de grève pour le 25 février (en fichier joint ou [>ICI<](#))

**Pour préparer ce rassemblement et la suite... pour revendiquer une ouverture ou refuser une fermeture :**

- alertez les parents d'élèves, invitez-les à se mobiliser avec vous par tous les moyens à leur disposition, (pétition, demande d'une audience au DASEN, contact des élus locaux, presse...)
- Informez le syndicat de toute modification de vos effectifs au syndicat et de toute initiative locale afin qu'il soit à vos côtés et vous apporte son soutien.

### Suivi de votre dossier par le SNUDI FO 13

A télécharger : [format PDF](#) [format DOC](#)

Ou à remplir directement en ligne sur notre application → [>>ICI<<](#)



### Vos délégués FO en CTSD/CDEN

PELONE-CARRIE Vannina : 07.81.69.89.38

MEDJADJ Corinne : 06.07.58.45.68

En cas d'urgence : 07.62.54.13.13

[cartescoolaire@snudifo13.org](mailto:cartescoolaire@snudifo13.org)



### Se syndiquer au SNUDI FO 13 pour 2019

**C'est le bon moment !**

**Bulletin d'adhésion 2019 à télécharger [>>ICI<<](#)**

Vous pouvez fractionner votre règlement en plusieurs chèques (10 maximum).

Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale.

Se syndiquer au SNUDI FO vous donne des droits et des avantages :

- 66% de la cotisation est déductible des impôts
- être informé, et défendu en priorité en cas de besoin, même si nous défendons aussi les autres collègues dans la mesure de nos moyens et bénéficier du contrôle systématique de votre dossier par nos élus du personnel en CAPD, CTSD, CHSCT, Commissions de réformes, ...
- adhésion automatique à l'AFOC, 2ème association de consommateurs française
- participation aux événements organisés par le syndicat tout au long de l'année (sur temps de travail ou hors temps de travail et pour ceux qui le souhaitent bien entendu).
- Lorsque vous êtes adhérent FO, vous êtes protégé par une assurance juridique professionnelle que la FNEC-FP FO a signé avec la MACIF.



Toutes les informations à suivre heure par heure pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat sur notre site

Un renseignement ?  
Une question ?  
**Contactez-nous !**

